

PRATIQUES ÉVALUATIVES EN EPS

Ce document est un document interne transmis aux élèves et aux parents pour expliquer les principes et critères d'évaluation en EPS afin de faire sens et transparence.

Au regard des Programmes du Bulletin Officiel n° 36 du 03-10-2019, la notation en EPS procède d'un positionnement de chaque élève par le professeur qui relève de l'acquisition de plusieurs compétences dans 4 champs d'apprentissage (CA) au lycée Camille Guérin de la seconde à la terminale :

CA 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée : Courses d'endurance ou Demi-fond - Natation de vitesse.

CA 3 : Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée : Danse - Acrosport

CA 4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner : Badminton - Volley-ball.

CA 5 : Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir : Course en durée - Natation en durée

Au cours de son cursus au lycée, l'élève devra construire des compétences répertoriées dans 4 degrés d'acquisition.

Il sera évalué au cours du cycle et / ou en fin de cycle de chaque activité de son programme annuel sur les Attendus de Fin de Lycée : AFL1-AFL2-AFL3

✓ **AFL 1** : « S'engager pour produire une performance maximale à l'aide de techniques efficaces » :

Entre 10 et 14 pts /20 pts selon les barèmes - selon les activités -selon les niveaux de classes

Sur la performance réalisée

Et l'efficacité technique

✓ **AFL 2** : « S'entraîner, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance » :

Entre 4 et 8 pts /20 pts selon les barèmes - selon les activités - selon les niveaux de classes

Sur un ou des outils de recueil de données : carnet d'entraînement - prévision ou estimation de performances-de scores- de points majorés - connaissance de soi - lectures de ressentis - Positionnement personnels ou en partenariat sur des échelles d'effets recherchés ... d'engagement dans les efforts.

Et sur la présence en cours - l'investissement dans le cours – dans la situation - dans les efforts - L'échauffement individuel ou collectif

✓ **AFL 3** : « Assumer les rôles qui permettent un fonctionnement collectif solidaire. » :

Entre 2 et 4 pts /20 pts selon les barèmes - selon les activités -selon les niveaux de classes

Coach - observateur - spectateur - arbitre - partenaire d'entraînement - chorégraphe - aide - pareur - Mise en sécurité...

PRATIQUES ÉVALUATIVES EN EPS ET DISPENSES

1. Toute absence en EPS doit être justifiée en vie scolaire.
 2. Tout certificat médical doit être fourni au professeur d'EPS ; seul à pouvoir déclarer la dispense sur Pronote
 3. **UN CERTIFICAT MÉDICAL DOIT ETRE FOURNI QUELLE QUE SOIT LA PATHOLOGIE : PHYSIQUE ET / OU PSYCHLOGIQUE**
 4. **IL FAUT DISTINGUER LE COURS D'EPS DE LA PRATIQUE PHYSIQUE EN EPS : Assister au cours d'EPS est obligatoire, même si l'élève peut être DISPENSÉ MEDICALEMENT DE LA PRATIQUE PHYSIQUE DE L'EPS**
 5. **Un élève ne peut être dispensé de sa pratique physique EN EPS QUE SUR CERTIFICAT MEDICAL.**
- ✓ N'est dispensé de cours d'EPS uniquement l'élève qui ne peut pas se rendre au lycée. Son absence est donc justifiée en vie scolaire. En cas d'absence prolongée, le professeur d'EPS se chargera de récupérer UN CERTIFICAT MEDICAL le dispensant de sa venue au lycée et donc du cours d'EPS.
- ✓ Dans tous les autres cas, un élève **PEUT ETRE DISPENSÉ MÉDICALEMENT DE LA PRATIQUE PHYSIQUE DU COURS D'EPS MAIS EN AUCUN CAS DE SA VENUE EN EPS EN TENUE ADAPTÉE A L'ACTIVITÉ DU JOUR** (activités d'intérieur- d'extérieur – Natation ...). L'élève peut alors continuer d'être formé et/ou évalué sur les **Attendus de Fin de Lycée** ; AFL 2 ET 3 de son activité tout en étant dispensé de la pratique physique (AFL1)
6. **Un élève qui a un certificat médical de longue durée (d'1 mois et plus) doit s'entretenir avec son professeur d'EPS pour être informé de la décision qui sera prise pour son évaluation en EPS**